



Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans la forêt bernoise Stratégie

Office des forêts et des dangers naturels

Mai/2023



Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans la forêt, susciter l'adhésion

Dans le domaine de l'industrie forestière et de l'économie du bois, il est parfois nécessaire d'utiliser des produits phytosanitaires (PPh) afin de livrer un bois indigène visuellement irréprochable pour des utilisations de qualité. Les PPh sont toutefois toxiques et s'accumulent dans l'environnement. Comme il n'y a pas d'alternatives adaptées en vue pour l'instant, l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) a élaboré, en collaboration avec les propriétaires bernois-e-s de forêts, les scieries, les associations de protection de l'environnement et des représentants-e-s du monde politique, une stratégie visant à réduire l'utilisation des PPh en forêt. L'OFDN se charge de la coordination et les représentantes et représentants du groupe de suivi lui prêtent main forte pour mettre en œuvre cette stratégie.

Notre vision

« D'ici 2030, l'économie forestière et l'industrie du bois bernoises réduiront leur utilisation de PPh de 50 % – grâce à l'innovation et pour plus de durabilité. »

Entre 2012 et 2021, 115 000 m³ de bois ont été traités en moyenne chaque année à l'aide de PPh (illustration 1). Concrètement, une réduction de 50 % signifierait que la moyenne sur dix ans de la quantité de bois traitée ne s'élèverait plus qu'à 86 250 m³ par année entre 2021 et 2030, et que seuls 57 500 m³ de bois seraient encore traités en 2030. Tant qu'il n'existe pas d'alternatives adaptées, renoncer aux PPh en forêt aurait toutefois des effets secondaires indésirables. C'est pourquoi la stratégie ne vise pas à bannir totalement les PPh en forêt, mais à réduire leur utilisation.

En tant qu'organisations, personnes concernées ou collaboratrices et collaborateurs de l'OFDN, nous souhaitons attirer l'attention sur les liens de causalité existant dans l'économie forestière et l'industrie du bois et promouvoir une utilisation modérée des PPh en forêt.

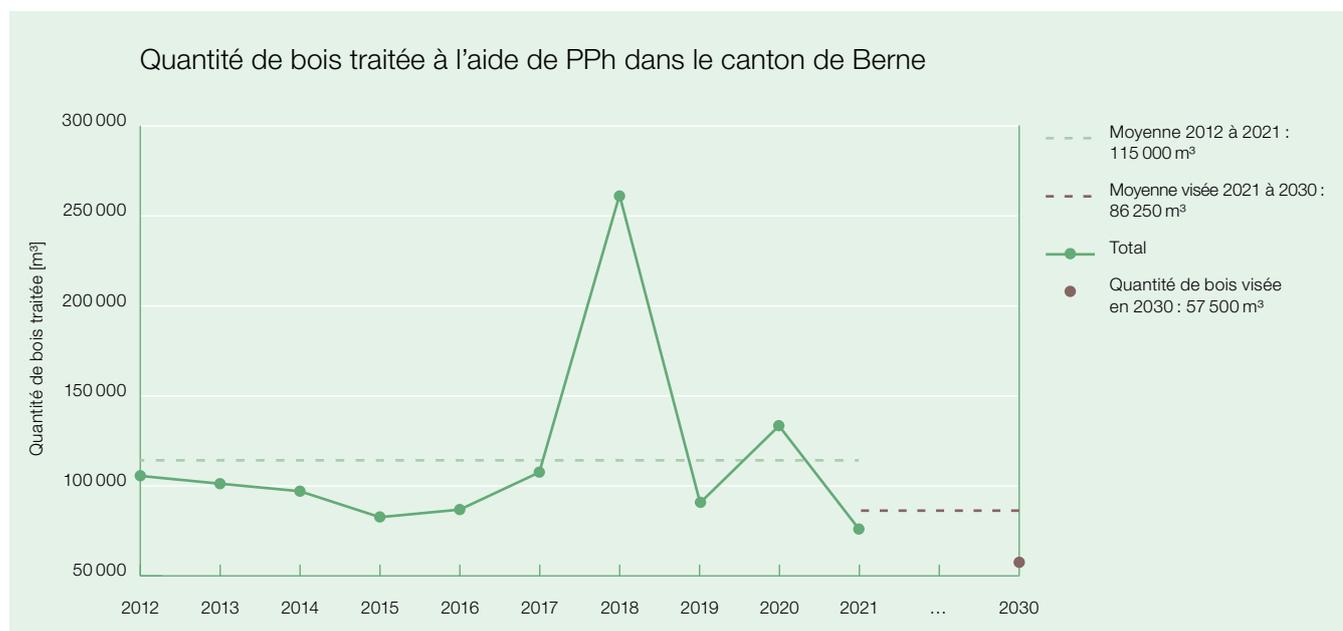
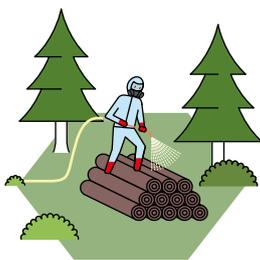


Illustration 1 : Quantité de bois traitée à l'aide de PPh entre 2012 et 2021 dans le canton de Berne.

Champs d'action et mesures



Mode d'application

Nous réduisons d'utilisation des PPh en forêt et optimisons leur mode d'application.

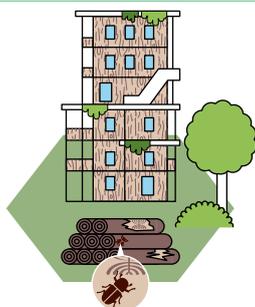
- N'utiliser les PPh plus que sur des piles de bois de plus de 20m³
- Proposer des cours de rafraîchissement pour les utilisatrices et les utilisateurs



Information

Nous informons les utilisatrices et les utilisateurs à propos des risques et des effets secondaires indésirables des PPh et leur indiquons quand, comment et où les utiliser à bon escient.

- Élaborer des recommandations à propos des situations dans lesquelles il est encore recommandé et possible d'utiliser des PPh
- Informer les utilisatrices et les utilisateurs par oral et par écrit



Acceptation

Nous nous engageons pour l'utilisation du bois en tant que ressource locale et durable, manifestons de la compréhension pour les conflits d'objectifs qui en résultent et incitons la population à mieux accepter le bois présentant des défauts.

- Communiquer dans nos champs d'action, par exemple en fournissant des informations aux médias, lors d'assemblées ou via une newsletter



Alternatives

Nous réduisons l'utilisation de PPh dans les forêts bernoises en participant au développement d'alternatives adaptées.

- Autoriser les entrepôts humides en guise d'alternative
- Rassembler des idées de recherche
- Proposer nos services en tant que partenaire pour des projets de recherche

Mise en œuvre des mesures

Une ou deux personnes du groupe de suivi participent à la mise en œuvre de chacune des mesures.

Contrôle d'efficacité de la vision

Le contrôle d'efficacité comprend un examen à court terme et un deuxième à long terme. Le contrôle annuel à court terme consiste à vérifier si les mesures correspondantes ont été mises en œuvre, et celui à long terme, à examiner si la moyenne sur dix ans recule suffisamment pour atteindre la vision formulée. L'OFDN se charge de la coordination. Si nécessaire, les mesures décidées sont vérifiées et complétées.

Déclaration d'intention

Les organisations et les personnes suivantes ont élaboré la présente stratégie conjointement avec l'OFDN, la soutiennent et s'engagent pour la mise en œuvre des mesures susmentionnées :

- Association bernoise des scieries
- Dominique Bühler, députée au Grand Conseil, Les Verts
- Thomas Gerber, député au Grand Conseil, Les Verts
- Pro Natura Berne
- Association des propriétaires forestiers bernois (BWB)
- WWF Bern

Direction de l'économie,
de l'énergie et de
l'environnement
Office des forêts et des
dangers naturels

Laupenstrasse 22
3008 Bern
+41 31 633 50 20
wald@be.ch

www.be.ch